

Michel Jaumain nous a quittés

Michel Jaumain a été le premier directeur de l'Observatoire des politiques culturelles de la Communauté française de Belgique ; il a largement contribué à la fondation et à la configuration de cet instrument de politiques culturelles, créé par arrêté du Gouvernement au printemps 2001 (le 26 avril).

Licencié en sociologie de l'Université catholique de Louvain, en 1972, il est immédiatement reçu comme aspirant au Fonds National de la Recherche scientifique et, dans ce cadre, il attache ses travaux au « Centre pour l'analyse du changement » et au « Centre d'études théâtrales » près l'université. En mai 1976, la revue « Les cahiers marxistes » publie un premier article, qu'il signe avec Jean-Marie Piemme, chercheur au Fonds de la Recherche Fondamentale Collective, intitulé « Éléments pour une analyse du théâtre en Belgique depuis 1945. » Il collabore à plusieurs recherches de la Fondation André Renard et établit notamment un « Rapport sur le projet d'université ouverte de Wallonie » ; il participera également au groupe de travail réuni par la fondation pour la rédaction du deuxième volume de la recherche qu'elle consacre à « Éducation permanente, politiques de l'État, politiques des associations, 1979/1982 ».

En 1981, il entre comme directeur de recherches aux « Ateliers des Arts », une association de recherches et de formation, placée sous la présidence de Raymond Ravar, alors directeur de l'Institut national supérieur des arts du spectacle (INSAS), à Bruxelles. Il y restera jusqu'en 1991. Il va y collaborer régulièrement avec Jean-Marie Piemme. Par les travaux qu'il développe dans ce cadre, Michel Jaumain mettra en évidence, en Communauté française de Belgique, la nécessité d'une observation socioéconomique des arts vivants, qui préfigure déjà le dessein d'un Observatoire des politiques des arts de la scène. La publication des résultats de ses recherches marquera de manière décisive la représentation de l'activité théâtrale pour adultes en Belgique francophone. Notamment, en février 1981, il publie au « Centre de recherche et d'information sociopolitiques » (CRISP) un premier volume : « Le théâtre dramatique francophone : cadre institutionnel et statut juridique, depuis 1945 », dont l'annexe rend publics les chiffres exacts des subventions attribuées aux entreprises théâtrales de l'époque, entre 1977 et 1980. Cette « opération transparence » – avant la lettre – est diversement reçue et appréciée, tant par les autorités que par les bénéficiaires eux-mêmes. Au demeurant, ce volume constitue la première étude par laquelle il déploie les travaux qu'il avait menés précédemment, dans le cadre du Fonds national de la recherche scientifique ; travaux enrichis par la collaboration active d'un comédien belge, engagé dans l'action syndicale, Alexandre Von Sivers. Trente ans plus tard, nous pouvons mesurer combien cette publication constitue la pierre angulaire d'une recherche sociohistorique

descriptive du cadre institutionnel et juridique réservé par le législateur national – avant la régionalisation des institutions du pays en août 1980 – au théâtre belge francophone. Elle annonce les travaux qui suivront à un rythme soutenu.

En février 1982, il publie avec Alexandre Von Sivers un deuxième cahier au CRISP consacré au « Statut de l'acteur dramatique, dans la Communauté française de Belgique ». Cette publication, qui résulte d'une même démarche descriptive, complète utilement le tableau inauguré par le volume précédent : après les entreprises, les acteurs. En outre, elle ouvrira la voie à une réflexion publique large et soutenue pendant les vingt années qui suivront à propos du statut de l'artiste en Belgique francophone. On consultera utilement à ce sujet les travaux de Suzanne Capiiau et d'André Nayer (1987 à 1991). Dans le courant de la même année, il publie, dans la « Revue nouvelle » de février 1982, un article consacré à « Le théâtre, l'État, l'argent ». Dans la « Revue de l'Institut de sociologie » de l'Université libre de Bruxelles, il publie une contribution qui témoigne de l'évolution de ses préoccupations pour la recherche au niveau d'une discipline nouvelle qui se construit – à petits pas, au début des années quatre-vingt – une spécificité méthodologique et une légitimité académique propre : *l'économie de la culture*, et plus particulièrement encore *l'économie des arts du spectacle vivant*. À cette occasion, il contribue à la diffusion en Belgique francophone des thèses développées par les économistes américains William J. Baumol et William G. Bowen, et notamment rendues accessibles en français par le chercheur Dominique Leroy (Paris, Economica, 1980). En décembre 1982, il publie un article consacré à « L'avenir économique et institutionnel du Jeune Théâtre » au sein d'un numéro spécial « Jeune théâtre » de la revue « Alternatives théâtrales ».

En juillet 1983, il publie, dans le quarante-neuvième numéro des « Cahiers théâtre de Louvain », un important article consacré aux « Approches méthodologiques de l'audience théâtrale » rédigé sur base de travaux d'enquêtes réalisés auprès de sept théâtres de Bruxelles. Après les entreprises et les acteurs : les publics. Michel Jaumain poursuit ainsi son investigation scientifique pour élaborer une méthodologie descriptive appropriée au champ théâtral. Il introduit la seconde journée d'études « Économie et théâtre », organisée le 22 juillet à Avignon par la cellule formation du « Service des études et de la recherche » du Ministère français de la culture. Lors de son intervention, il démontre la nécessité de poser nouvellement « la question du financement ». À la demande du Conseil de la Musique, il développe une étude consacrée aux « Approches économiques du secteur musical subventionné : les orchestres dans la Communauté française de Belgique ». En annexe à ce rapport, il propose trois études de cas : l'Orchestre national de Belgique, l'Orchestre philharmonique de Liège, l'Orchestre de chambre de Wallonie. Il étudie ensuite la possibilité de construire des réseaux d'indicateurs socioéconomiques et socioprofessionnels pour le secteur audiovisuel. En octobre 1984, il assiste au colloque de Nice qui examine, du point de vue économique, « Les relations entre spectacle vivant et audiovisuel » ; colloque international auquel participent William J. Baumol et son épouse également chercheuse dans ce domaine (Paris, La documentation française, 1985). Avec Chantal Deltenre et Bernard Degroote, il étudie, dans la

suite de ces préoccupations, la possibilité de construire « des indicateurs pour étudier les relations entre le spectacle vivant et l'audiovisuel ». Au début de l'année 1985, Michel Jaumain proposera encore une analyse des propositions qui ont été débattues par le Conseil du Théâtre pour l'enfance et la jeunesse en vue de la réforme du décret relatif à ce secteur. Il est aussi l'auteur d'un plan comptable original qui sera rendu obligatoire pour les théâtres subventionnés. Les 4 et 5 novembre 1985 il participe au colloque, organisé au Palais des congrès de Liège, à propos de : « Les centres culturels, pôles de la création décentralisée », au cours duquel il présente une communication intitulée « Historique et enjeux de la décentralisation en Belgique et dans la Communauté française ».

En janvier 1986, toujours au sein des « Ateliers des arts », il établit avec le chercheur Jean-Claude Declerck un rapport annuel « Le secteur théâtral en Communauté française de Belgique : activité, audience, flux économiques, pour la saison 1984/85. » En mars, il présente, en collaboration avec le chercheur Guy Vandebulcke, plusieurs notes et rapports qui portent sur « Les possibilités de financement d'un fonds de développement de l'audiovisuel en Communauté française de Belgique ». La même année, ils publieront ensemble un volume au CRISP consacré à « L'exploitation cinématographique en Belgique » (Courrier hebdomadaire 1129/1130). En mai 1986, il est invité à participer à la « Quatrième conférence internationale sur l'économie de la culture », organisée à Avignon et consacrée au thème « De l'ère de la subvention au nouveau libéralisme » (Paris, La documentation française, 1990). Il s'intéresse de plus en plus à la gestion des entreprises théâtrales, et participe à la promotion, en Communauté française de Belgique, des travaux du professeur canadien François Colbert consacrés au « marketing des arts ». Cette année-là, la Direction générale de l'information, de la communication et de la culture de la Commission des communautés européennes lui confie le mandat de réaliser un « Guide du praticien de théâtre », qui sera diffusé à partir de décembre.

En février 1987, il présente, en collaboration avec Françoise de Thiers, un rapport consacré au « Secteur théâtral de la Communauté française de Belgique : activités, audience et flux économiques pour la saison 1985/1986. » Avec Guy Vandebulcke, il établit une étude consacrée à « La filière du cinéma d'animation en Belgique et dans la Communauté française », en juin 1987. Ces travaux seront également publiés en 1988 au CRISP, dans un volume consacré au « cinéma d'animation » (Courrier hebdomadaire 1217/1218). Avec Bernard Degroote, il établit une étude consacrée à « Le mécénat culturel dans le secteur théâtral de la Communauté française », en juillet 1987.

Dès le printemps 1988 auprès d'Henry Ingberg, alors directeur de cabinet du Ministre de la culture, et de Claudine Lison, conseillère pour les arts de la scène au même cabinet, en collaboration étroite avec Jean-Pascal Stouffs, Directeur du théâtre à l'Administration, ainsi qu'avec les membres du Conseil supérieur de l'art dramatique, il participe activement à la refondation de la politique théâtrale qui sera annoncée, le 22 mai 1989, par le « Plan en dix mesures » du Ministre Valmy Féaux. Dans ce cadre, Michel Jaumain est désigné « intendant des théâtres » et, à ce titre, il est chargé d'assister les théâtres dans

leur gestion, de les aider à redresser une situation déficitaire qui a pris, dès le début des années 1980, une ampleur insoutenable pour les pouvoirs publics ; il reçoit ainsi la délicate mission de contrôler le respect de l'équilibre financier des institutions, de participer activement à la négociation, à la mise en place et au suivi des plans d'apurement éventuellement adoptés par les théâtres concernés.

En 1988, il quitte les « Ateliers des Arts » et crée une association intitulée le « Centre d'information et de recherches sur l'économie de la culture et de la communication » (CIRECC) pour pouvoir poursuivre et développer les études qui permettent une description socioéconomique du secteur théâtral. Dans ce cadre nouveau, il entreprend une collaboration régulière avec le chercheur Jean-Claude Declerck. Ensemble et soutenus par une convention avec le Ministère de la Communauté française, ils établissent un rapport sur « La situation financière des théâtres, évolution du résultat cumulé de 17 théâtres pour publics adultes », en mai ; une « étude chronologique du secteur théâtral pour publics adultes dans la Communauté française de Belgique », en août.

En 1990 il publie avec Jean-Claude Declerck un nouveau volume consacré aux « Théâtres en Communauté française, données socio-économiques de 1984 à 1989 », au CRISP. Ces travaux communs seront suivis d'autres rapports réguliers établis par le CIRECC, notamment pour les saisons théâtrales 1989/1990, 1990/1991 et 1991/1992. Au moment où les débats sur le financement des grands orchestres occupent l'attention de tous les professionnels, tant en Europe qu'aux USA, il publie, à la demande de Robert Wangermée, un article sur « Le montage institutionnel de l'orchestre symphonique en Belgique francophone : histoire et perspectives », publié dans l'ouvrage « Les Malheurs d'Orphée ».

En 1991, il est officiellement engagé comme « intendant des théâtres », dans le cadre du personnel du Ministère de la Communauté française. Pendant près de dix années, il collaborera activement avec le service du Théâtre du Ministère et accompagnera – avec discrétion, rigueur et sensibilité – un grand nombre d'institutions des arts de la scène, dans leurs efforts de gestion.

En février 1994, à l'invitation de François Colbert, alors responsable du Département de gestion des arts, à la Haute école de Commerce près l'Université de Montréal, il présente des exposés consacrés aux politiques culturelles en Communauté française de Belgique et profite de son séjour au Québec pour visiter la Direction de la recherche et des statistiques du Ministère de la culture québécois. En décembre 1994, il propose des premiers « Essais d'estimation de l'emploi dans le secteur des arts de la scène en Communauté française » et, plus particulièrement, dans le secteur théâtral. Il complétera cette approche à l'été 1996.

En juillet 1995, il participe à « La troisième conférence sur le management des arts » organisée à la City University de Londres où il présente une communication consacrée à « La régulation publique du secteur théâtral en Belgique francophone (1981 à 1995) : développement d'un régime de contrats-programme et standardisation associée des systèmes d'informations comptables et d'activités. »

En octobre 1996, il participe à « La vingt-deuxième conférence sur la Théorie sociale : le politique et les arts » à Montréal où il présente une première

vue générale des politiques culturelles menées dans la partie francophone du pays. En décembre, en sa qualité d'intendant, il attire l'attention du Ministre de la culture et du Secrétaire général du Ministère de la Communauté française sur la nécessité de pérenniser, au sein des services de l'Administration, « les études et statistiques dans le domaine des arts de la scène », telles qu'elles avaient été initiées et développées par ses travaux aux « Ateliers des Arts » et, par la suite, au CIRECC.

En 1997, il publie au CRISP un nouveau volume consacré à « La régulation publique des arts de la scène de 1980 à 1997 », où il retrace l'histoire de ce mouvement de profonde réforme du mode de financement du théâtre professionnel pour adultes en Belgique francophone ; réforme institutionnelle et juridique de ce secteur, dont il a été en permanence un des principaux acteurs.

De 1998 à 1999, il est conseiller budgétaire au cabinet du Ministre de la culture, Charles Picqué ; il collabore étroitement à la première démarche de rédaction pour l'adoption, en mai 1999, du « Décret cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement des secteurs professionnels des Arts de la scène ». Ce décret est une première tentative d'inscrire dans le droit belge francophone l'ensemble des principes de la réforme menée au cours des quinze précédentes années. En outre, ce décret institue le régime des intendants (chapitre V, section 3) et institue un « Observatoire des arts de la scène » (chapitre V, section 4) qui apporte, enfin, un cadre légal aux démarches d'observation que Michel Jaumain et ses collaborateurs successifs ont développées, depuis le début des années 1980. Fin 1999, l'Observatoire des arts de la scène se met en place progressivement au sein de l'Administration du Ministère. Martine Grossé et Ines de Bioley, remplacée ensuite par Rachid Braij, viennent former le premier noyau de base de cette équipe nouvelle. Il publiera, dans « Musique – musiques » un grand article de fond consacré au « Décret sur les arts de la scène : quelques points de repères ».

Durant l'année 2000, il participe au comité de pilotage d'un programme d'études consacré aux Centres culturels en Communauté française. Il supervise notamment des chantiers consacrés aux données socioéconomiques du secteur pour l'année 1999, ainsi qu'un premier cadastre pour l'emploi de ce secteur, un premier essai d'élaboration d'une taxinomie des activités de ces institutions. Dès cette année 2000 et dans la succession de ces travaux, Michel Jaumain participe aux réunions préparatoires pour envisager la fondation d'un « Observatoire des politiques culturelles » qui permettrait d'étendre le périmètre des observations socioéconomiques à l'ensemble des secteurs culturels subventionnés par la Direction générale de la culture et par le Service général de l'audiovisuel, ainsi que par l'enseignement artistique. En avril 2001, les Ministres Rudy Demotte et Richard Miller obtiennent du Gouvernement l'adoption d'un arrêté et d'un décret pour organiser cet Observatoire, sous statut de service à gestion séparée, implanté au sein du Secrétariat général du Ministère. Michel Jaumain est nommé « directeur-coordonateur » de ce nouvel instrument. Parallèlement, il établit un rapport consacré au « Théâtre national de la Communauté française de Belgique, essai de description des activités et de l'audience sur la période 1976 à 2000 ».

Dès l'automne 2001, il travaille activement à la mise en place de l'Observatoire des politiques culturelles, avec une équipe nouvelle. Il supervise les travaux de l'équipe de recherches constituée dans un premier temps par Roland de Bodt, Philippe Pepin et Michel Guérin, ultérieurement rejointe par Philippe Dewonck. Il participe en octobre 2002, au colloque international consacré aux statistiques culturelles, organisé conjointement par l'Institut de statistique du Québec et l'Institut de statistique de l'Unesco, à Montréal, où il présente une communication consacrée à « L'élaboration de statistiques et indicateurs culturels au sein d'un État fédéral : le cas de la Belgique ». Ardemment, il entreprend, avec Régine Paque, un chantier qui complète les travaux descriptifs et historiques essentiels qu'il avait réalisés dès les années 1980. Ce seront « Les séries chronologiques des dépenses culturelles de la Communauté française de 1981 à 2001 », publiées par l'Observatoire, en 2003. Cette étude sera complétée par une mise à jour réalisée en collaboration avec Caroline Houben qui rejoint un temps l'équipe de l'Observatoire : « Évolution des dépenses culturelles en Communauté française de 1984 à 2005 ». Dans le même esprit, il organise un chantier qui permet de poursuivre la collecte d'informations socioéconomiques relatives aux arts de la scène, en collaboration avec Vanessa Mauroy, Valérie Cops et Fabrice Frique. À l'initiative de Philippe Pepin, en collaboration avec Aline Zajega et Rachid Moro, il contribuera à l'établissement d'un inventaire des « déclarations gouvernementales de 1980 à 2004 », réunies en corpus et qu'il soumettra à une première indexation thématique. Au sein de l'Observatoire des politiques culturelles, qu'il dirige de 2001 à juillet 2008, il participe activement aux travaux du Service de la recherche, dirigé par Jean-Claude Torfs, et de la Direction générale de la culture, conduite par Christine Guillaume, pour la réalisation du « Bilan de la culture en Belgique de 1995 à 2003 ».

À partir de juillet 2008, Michel Jaumain a été obligé de s'éloigner de nos travaux pour se consacrer à sa santé. Il est décédé le mardi 22 septembre 2009, dans la matinée.

Michel était un homme si discret et retenu qu'on a probablement insuffisamment mesuré l'influence profonde qu'il a exercée durant ces trente dernières années sur l'orientation et l'évaluation des politiques de la culture(s) de la Communauté française de Belgique.

9 octobre 2009

Roland de Bodt

Directeur de recherches à l'Observatoire des politiques culturelles

Avec la collaboration de Béatrice Reynaerts,

Documentaliste au Centre de documentation de l'OPC